



Arnaquée par son frere quel recours

Par **trebla74**, le **18/05/2008 à 22:59**

Ma sœur habite la région strasbourgeoise il y a un an elle a demandé à mon frère qui habite les cotes d'armor de lui trouver une petite maison dans la campagne. Il a trouvé une maison a restaurer et s'est engagé à la faire réparer, elle lui a envoyé toutes ses économies dans une banque de la région et lui a donné procuration pour les travaux.l'argent a surtout servit ma belle sœur qui aime jouer aux casinos. La maison est une vrai ruine rien n'a été fait elle est invendable.quand elle demande des factures, rien. Peut on porter plainte contre ce feaisant.J'ajoute que ma sœur a cinquante trois ans et n'a pas de gros revenus.comment faire? Merci pour vos réponses.

Par **Marion2**, le **18/05/2008 à 23:23**

Existe t'il une preuve que votre soeur a remis de l'argent à son frère ? A t'elle conservé une copie de sa procuration ?
Dans ce cas où existent des preuves, il faut qu'elle envoie une lettre recommandée A/R à son frère l'enjoignant de faire effectuer les travaux de la maison, comme c'était prévu, en fixant une date butoir et en cas de non respect, l'informer qu'elle va engager des poursuites judiciaires à son encontre.

Par **Marion2**, le **18/05/2008 à 23:26**

J'ai omis de vous indiquer que si votre soeur a de faibles revenus, elle peut demander une aide juridictionnelle (qui sera partielle ou totale).